Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_70-DE

CCAS Redon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 70

Séance du 13 octobre 2026

Objet

Convention de partenariat « Immersion » lingerie entre l'EHPAD Les Charmilles et l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Rive

---

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay et Montagut, Monsieur Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës et Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Evelyne Porteret, pouvoir donné à Madame Nicole Motte-Tchernia
Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Yannick Vignaud
Madame Elisabeth Gancel

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_70-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT « IMMERSION » LINGERIE ENTRE L'EHPAD LES CHARMILLES ET L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) LA RIVE

Considérant la convention proposée par l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Rive dépendant de l'ADAPEI 35,

Considérant l'intérêt de ce partenariat dans le cadre de la démarche d'ouverture de la résidence sur l'extérieur,

Considérant le projet d'apprentissage autour de l'atelier linge pour six élèves de l'IME,

Vu le projet de service de l'équipe lingerie de l'EHPAD,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVE la convention de partenariat immersion lingerie proposée au titre de l'année scolaire 2026,

AUTORISE le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REDON

Mise en ligne le 19 OCT. 2026

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr